

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

LE PRÉFET

Melun, le 15 SEP. 2006

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier du 7 septembre relatif à votre demande de subventions concernant les travaux de la phase II de restauration de la Collégiale. Je tiens à vous rassurer, il n'y a pas de refus de participation de l'Etat aux travaux nécessaires et urgents de restauration, mais je me dois de vous rappeler l'historique de cette affaire.

C'est en 1994 que la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France a commandé à M. Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques de Seine-et-Marne, une étude préalable aux travaux de restauration du clocher et de la façade occidentale de la Collégiale "Saint-Martin" de Champeaux. Cette étude, remise en 1996, a été approuvée le 8 novembre 1996. Aucune suite n'a été donnée.

La commune de Champeaux a été contactée par les services de la DRAC en 2000 en vue de la remise en état de la couverture de la Collégiale suite aux dégâts occasionnés par la tempête de décembre 1999. Un premier programme de travail a alors été élaboré par M. MOULIN, mais la commune n'a pu effectuer cette opération de rénovation.

En décembre 2003, sur les conseils de mon prédécesseur, la commune de Champeaux a demandé à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques de réactualiser son programme de remise en état des toitures, l'état de dégradation avancé de la Collégiale justifiant de réactiver les projets.

La commune de Champeaux a donc adressé en avril 2004 à la D.R.A.C. une demande de subvention pour les deux phases de ces travaux. Au vu du dépôt tardif de cette demande et des nombreuses priorités déjà programmées, il n'a pas été possible d'inscrire cette opération sur l'exercice 2004. Elle a donc été prise en compte sur le programme 2005 pour une première phase portant sur la couverture de la nef et des bas-côtés nord et sud de celle-ci.